

**ARRETE N° A 40/2022
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de création du branchement d'eau 20 Route du Chalon

Vu la demande du 04 Avril 2022 reçu en mairie le 04 Avril 2022 de l'entreprise LDTP
Canalisations en charge des travaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise LDTP Canalisations est autorisée à réaliser des travaux de création d'un branchement d'eau 20 Route du Chalon, à Saint Michel sur Savasse du 28 Avril au 3 Mai 2022.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Route du chalon. La circulation sera assurée sur une seule voie pendant les travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux du 28 Avril au 3 Mai 2022. Seule l'entreprise LDTP Canalisations a l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le passage des piétons sera interdit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de l'entreprise LDTP Canalisations.

ARTICLE 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 08 Avril 2022,

Le Maire
Pierre COLOMB

